La réforme de la formation initiale : les intervenants contractuels

Les organisations syndicales ont enfin pu assister le 28 mai à la présentation rectoral sur les intervenants contractuels. La réforme de la formation initiale est prévue pour la rentrée 2021, avec une modification du CAPEPS et la création des intervenants contractuels.

Un intervenant contractuel est avant tout un étudiant mais également un professeur contractuel en alternance.

Ce sera un étudiant de Master 2 (5ème année) qui finit sa formation en préparant le concours du CAPEPS et un professeur qui devra assurer une mission d’enseignement en responsabilité devant les élèves et les missions liées au service d’enseignement.

Son temps de service sera pour le 1er degré : 9H hebdomadaires dont 8H d’enseignement et pour2nd degré : 6H hebdomadaires pour un volume annuel de 216H, avec pour l’EPS 6H hebdomadaires + 3h d’UNSS pendant un trimestre pour un volume annuel de de 240H.

Pour les étudiants concernés, il y aura la mise en place d’un tutorat mixte, assuré conjointement par un tuteur désigné, dans la mesure du possible, au sein de la structure d’accueil et par un personnel désigné par INSPE.

Il est prévu de créer un guide qui sera adressé aux établissements et aux tuteurs, sur le modèle de celui qui existe pour les fonctionnaires stagiaires, ainsi qu’un accompagnement spécifique pour ces tuteurs à la rentrée. Ces derniers percevront une indemnité de 600 euros.

Un intervenant contractuel aura un contrat de droit public de douze mois consécutifs conclu par le Recteur d’académie avec une rémunération mensuelle de : 865 euros bruts + une fraction de l’indemnité de suivi et d’orientation des élèves (ISOE).

L’affectation d’un contractuel intervenant devrait se faire au plus près de l’INSPE ou à défaut de leur domicile, en évitant une affectation en REP+. Les supports d’affectation correspondent au besoin d’enseignement (type BMP).

Le professeur contractuel 2nd degré alternant sera présent en établissement **le lundi matin, mardi matin et vendredi matin.**

Le professeur contractuel alternant en EPS, sera présent en établissement **le mercredi et le vendredi journée.**

Le contingent académique est de :

110 alternants pour la rentrée 2021dans le premier degré

150 alternants pour la rentrée 2021dans le second degré.

Concernant le recrutement de ces contractuels intervenants, les critères retenus sont le classement au master, un entretien et le stage réalisé en M1. Une commission pour étudier ce recrutement sera mise en place avec une saisie des candidatures du 5/7 au 8/7/21 et des propositions d’affectations à partir du 12 juillet 21. Un sondage auprès des étudiants de M1 a été réalisé et donnerait 80% d’étudiants intéressés par ce statut.

La présentation de ce statut a été faite de façon unilatérale par le rectorat et l’INSPE, il n’y aura aucune communication sur les étudiants choisis, sur les lieux possibles d’affectations de ces intervenants dont le choix se fera uniquement par le rectorat. Pour la formation des intervenants contractuels un guide devrait être disponible courant juin et une journée d’accueil fin aout est prévue comme pour les stagiaires reçus au concours. Le rectorat est confiant sur la réussite de ce projet en s’appuyant sur les 80% de volontaires…

Mais on ne peut s’empêcher de penser que ce statut a été créé pour faire face aux besoins en lieu et place du recrutement d’enseignants titulaires. Le gouvernement et le rectorat font le choix de la précarisation du métier d’enseignant, au mépris des élèves. Dans le même temps, il n’aide pas les étudiants à réussir leur concours en les incitant à travailler et à étudier.

Cette nouvelle formation va  impacter tous les collègues au quotidien : avec une implication au sein des établissements qui sera difficile pour ces étudiants et avec un impact sur les postes pas mis au mouvement pour privilégier ces intervenants contractuels moins onéreux. A court terme ce seront des postes en moins au concours et pour les mutations.

Par conséquent, le SNEP dresse un carton rouge au gouvernement et au rectorat et rappelle ses mandats pour une Ecole ambitieuse et de haut niveau pour tous.

Laurent SIMONIN